



L'EXPERTISE DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE



Corinne LATRUFFE

Masseur-kinésithérapeute
Expert près la CA de Nancy
Présidente de la CNKE
Vice-présidente du CNOMK



CNKE
COMPAGNIE NATIONALE DES
KINÉSITHÉRAPEUTES EXPERTS

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINÉSITHÉRAPEUTE

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINESITÉRAPEUTE

DEFINITIONS

Capacités fonctionnelles (Hamonet et Magalhaes, 1999)

Ce sont les fonctions physiques et mentales (actuelles ou potentielles) de l'être humain, compte-tenu de son âge et de son sexe, indépendamment de l'environnement où il se trouve.

Evaluation des capacités fonctionnelles

Consiste en une évaluation objective et détaillée des habiletés générales d'un sujet (donc de ses aptitudes gestuelles) et de l'endurance physique de la personne (l'endurance renvoie à la notion de fatigue et de douleur)

Evaluation des capacités professionnelles et/ou occupationnelles

Va permettre de mettre en parallèle l'état physique du sujet et ses aptitudes gestuelles d'une part,

AVEC les exigences d'un emploi donné, d'une activité précise à accomplir ou d'un contexte de travail, d'autre part.

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINESITÉRAPEUTE

Bilan de la condition physique : déficiences

Aptitudes musculo-squelettiques (bilan des déficiences articulaires (mobilité et stabilité), musculaires (force analytique), bilan de la douleur, de la sensibilité et des ROT, etc..)

Bilan fonctionnel : incapacités

- Evaluation de la force musculaire globale d'un membre et surtout de l'endurance, de la vitesse et de la facilité d'exécution d'un mouvement, de la dextérité d'une main, de la marche, de l'équilibre...
- Et de ses habitudes de vie (personnelles et professionnelles)

Bilan des capacités professionnelles et/ou occupationnelles : désavantage (limitations du rôle social de l'individu)

Capacités de manutention de charges, tolérance à différentes positions de travail, activité de mobilité, capacités à réaliser les actes de la vie quotidienne, ses activités de loisirs,....

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINESITÉRAPEUTE

CAS CONCRET

Ludwic

Paysagiste salarié, 28 ans

Victime d'un accident de moto en 2014

Droitier

Chasseur (traqueur) et pêcheur

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINESITÉRAPEUTE

LÉSIONS INITIALES

- Traumatisme crânien avec perte de connaissance et amnésie des faits.
- Fracture ouverte déplacée du tibia-péroné droits ostéosynthésée puis immobilisée dans une botte plâtrée durant 6 semaines.
- Rupture complète du tendon jambier antérieur droit suturé avec tension.
- Fracture fermée du trapézoïde de la main droite avec luxation dorsale de la base du 2^{ème} métacarpien traitée par brochage percutané, et immobilisée par une attelle plâtrée durant 6 semaines.
- Fracture-tassement sans complication neurologique de T6 avec enfoncement du plateau supérieur, des deux arcs postérieurs et de l'apophyse épineuse, fracture de l'apophyse transverse gauche et de la tête costale gauche, fractures qui ont été ostéosynthésées ; puis il a été immobilisé dans un corset thoraco-lombaire durant 3 mois.
- Fracture de la base du 5^{ème} métacarpien de la main gauche qui a été immobilisée par attelle de fonction durant 1 mois.
- Une lésion du ménisque interne du genou gauche traitée à deux reprises sous arthroscopie.

LES OUTILS D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DU KINESITÉRAPEUTE

DOLÉANCES LE JOUR DE L'EXPERTISE

Activités professionnelles

- Il a été licencié économique et a dû créer sa propre entreprise de paysagiste pour lui permettre d'adapter ses journées de travail à sa condition physique,
- Il a des difficultés pour monter sur des escabeaux, des échelles ou des échafaudages,
- il ne peut plus faire de gros élagages car tenir des positions inconfortables longtemps dans de gros arbres ne lui est plus possible (Il a dû refuser 5/ 6 chantiers),
- Il est plus fatigable, ses activités professionnelles sont devenues plus pénibles et entraînent rapidement des douleurs,
- Il travaille plus lentement.

Activités occupationnelles et de loisirs

- Il chasse mais ne peut plus traquer : il est posté
- Il pêche mais ne peut plus aller dans des endroits escarpés comme il en avait l'habitude
- Il est autonome pour toutes les activités quotidiennes, mais tout est douloureux

INCIDENCE PROFESSIONNELLE

Un poste de préjudice
trop souvent négligé

1- ETUDE DES GESTES PROFESSIONNELS

- Outils utilisés : outils de jardinage, débroussailleuse, tondeuse, taille-haies, tronçonneuse...escabeaux, échelles, échafaudages
- Tâches : préparation des sols (bêchage, engraisage, dépierrage..), plantation des semis et boutures, création de massifs, taille d'arbres et de haies..
- Aménagement de zones vertes (engazonnement de petites parcelles) avec des poses de dalles nécessitant quelquefois de faire de la petite maçonnerie
- Il a deux véhicules professionnels en fonction des chantiers : un camion benne de moins de 3.5 T pour le gros matériel et un C15 pour le petit matériel de jardinage : chargement et déchargement du matériel seul
- Travail administratif : devis, factures, comptabilité
- Travail relationnel : conseils des clients

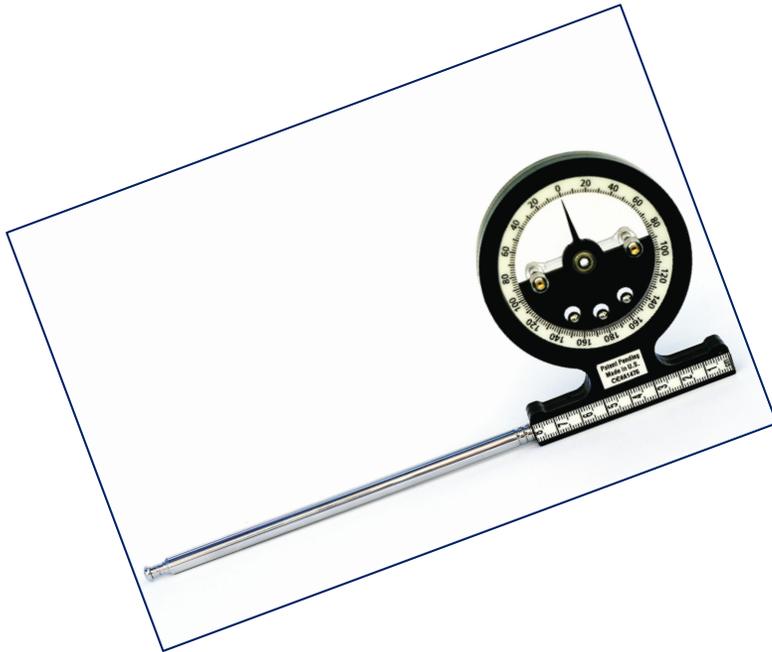
2 - EXIGENCES DU POSTE DE TRAVAIL

Activité professionnelle qui nécessite :

- Bonne mobilité du rachis, des MS et des MI
- Force
- Endurance
- Equilibre et stabilité

3 - LES TESTS

Mesures des amplitudes articulaires Goniomètres, inclinomètres



3 - LES TESTS

EVALUATION DE LA DOULEUR

Douleur du Rachis : Auto-questionnaire de Dallas (D.R.A.D.)
Version française validée par la Section Rachis de la S.F.R.

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : F M Date : _____

A lire attentivement : ce questionnaire a été conçu pour permettre à votre médecin de savoir dans quelle mesure votre vie est perturbée par votre douleur. Veuillez répondre personnellement à toutes les questions en cochant vous-même les réponses. Pour chaque question, cochez en mettant une croix (X) à l'endroit qui correspond le mieux à votre état sur la ligne continue (de 0% à 100%, chaque extrémité correspondant à une situation extrême).

1. La douleur et son intensité :
Dans quelle mesure avez-vous besoin de traitements contre la douleur pour vous sentir bien ?
pas du tout _____ parfois _____ tout le temps _____
0% () 100%

2. Les gestes de la vie quotidienne :
Dans quelle mesure votre douleur perturbe-t-elle les gestes de votre vie quotidienne (sortir du lit, se brosser les dents, s'habiller, etc) ?
pas du tout (pas de douleur) _____ moyennement _____ je ne peux pas sortir du lit _____
0% () 100%

3. La possibilité de soulever quelque chose :
Dans quelle mesure êtes-vous limité(e) pour soulever quelque chose ?
pas du tout (comme avant) _____ moyennement _____ je ne peux rien soulever _____
0% () 100%

4. La marche :
Dans quelle mesure votre douleur limite-t-elle maintenant votre distance de marche par rapport à celle que vous pouviez parcourir avant votre problème de dos ?
je marche _____ presque comme _____ presque plus _____ plus du tout _____
comme avant avant moyennement
0% () 100%

5. La position assise :
Dans quelle mesure votre douleur vous gêne-t-elle pour rester assis(e) ?
pas du tout _____ moyennement _____ je ne peux pas rester assis(e) _____
(pas d'aggravation de la douleur)
0% () 100%

6. La position debout :
Dans quelle mesure votre douleur vous gêne-t-elle pour rester debout de façon prolongée ?
pas du tout _____ moyennement _____ je ne peux pas rester debout _____
(je reste debout comme avant)
0% () 100%

7. Le sommeil :
Dans quelle mesure votre douleur gêne-t-elle votre sommeil ?
pas du tout _____ moyennement _____ je ne peux pas dormir du tout _____
(je dors comme avant)
0% () 100%

Total X 3 = _____ % de répercussion sur les activités quotidiennes

BACK PERFORMANCE SCALE

Rubrique : lombalgique/bilans chiffrés (5)/observation et score

Présentation :
Ce bilan en 5 épreuves (*Back Performance Scale, BPS*) permet de chiffrer rapidement les épreuves connues pour être difficiles à une personne qui souffre du dos. Ces tests donnent des renseignements fonctionnels utiles pour envisager le programme de traitement.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :
Lombalgies de plus de 8 semaines.

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :
Période aiguë.

Evolution du score :
Du chiffre bas vers le chiffre élevé (de 0 à 3).
Score maxi possible : 15 points (exécutable) – retour sollicité sur l'échelle des scores.

Back performance scale (BPS)

1ère épreuve : test de la chaussette :
Position de départ : assis en bord de table, tenant une chaussette à deux mains.

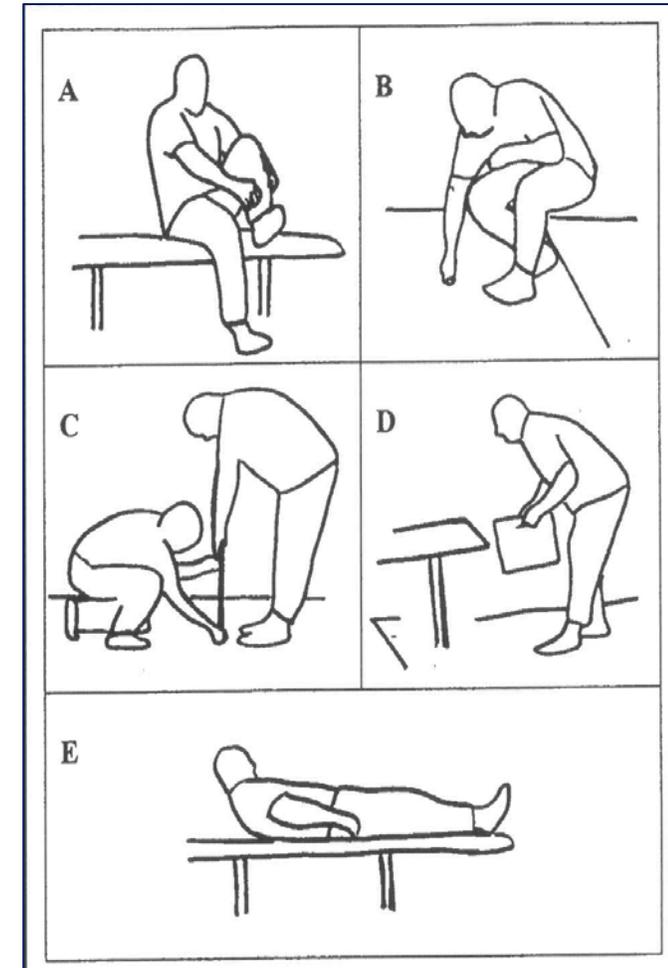
0	Patient saisit ses orteils et enfle la chaussette aisément
1	Patient attrape ses orteils, mais au prix d'un effort
2	Patient atteint les malléoles, mais pas les orteils
3	patient n'atteint pas le niveau des malléoles

2ème épreuve : test du ramassage :
Le patient ramasse un morceau de papier posé au sol.

0	Facile et de différentes manières.
1	Arrive à faire le test avec un minimum d'effort et un peu de raideur.
2	Arrive difficilement à faire le test avec un manque de souplesse ou un appui des mains sur le genou.
3	Ne réalise pas le test, ou a besoin d

3ème épreuve : test de l'enroulement du tronc :
Le patient est allongé sur le dos, membres inférieurs allongés et bras relâchés, on lui demande de s'enrouler, c'est à dire de décoller d'abord les omoplates (scapulas), puis de poursuivre le mouvement d'enroulement du haut du tronc, sans se relever avec le tronc raide, ce qui serait le fait de l'action des deux Psoas.

0	Capable d'exécuter aisément un enroulement du tronc, et termine assis.
1	Capable de s'enrouler au prix d'un effort, ou action partielle.
2	Capable de s'enrouler en décollant les scapulas jusqu'à la pointe, sans s'asseoir.
3	S'enroule partiellement en décollant les épines des scapulas.



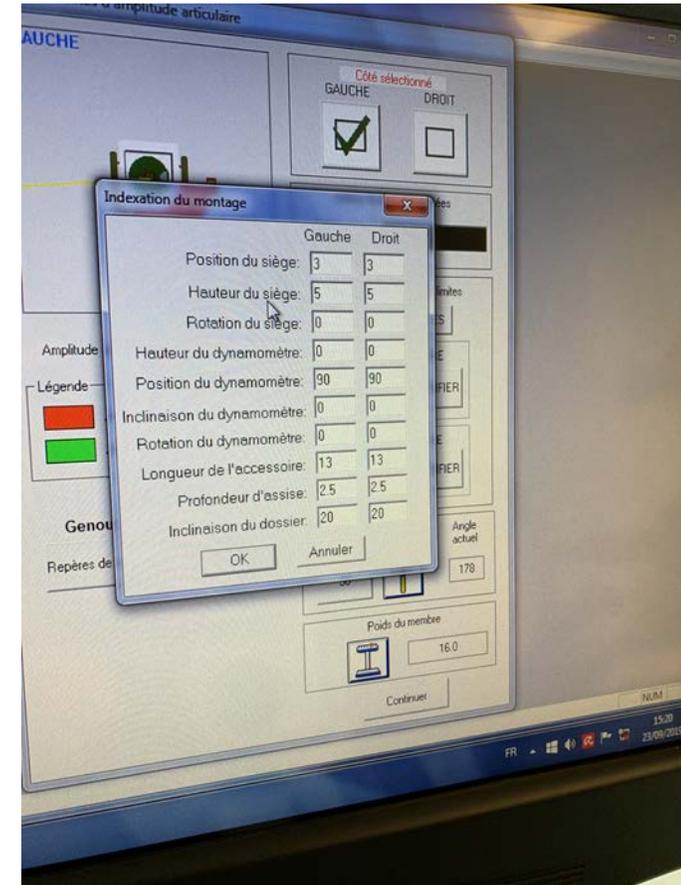
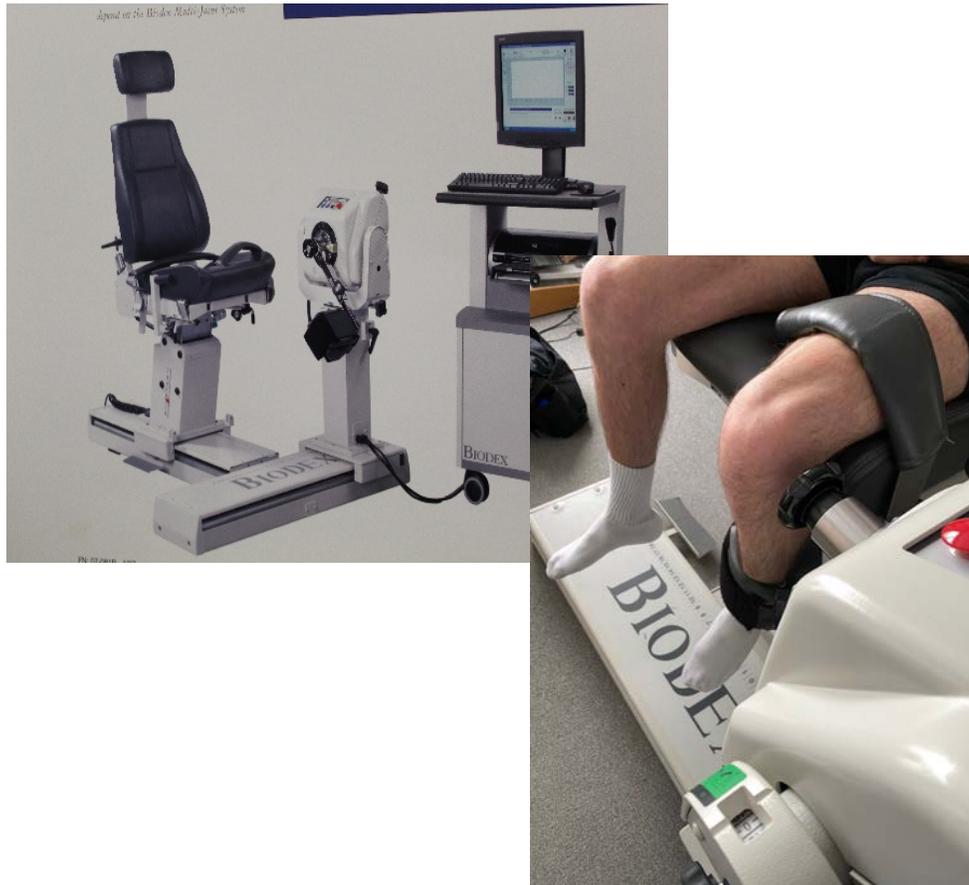
3 - LES TESTS

Evaluation de la force et de l'endurance Dynamomètres manuels : Exemples

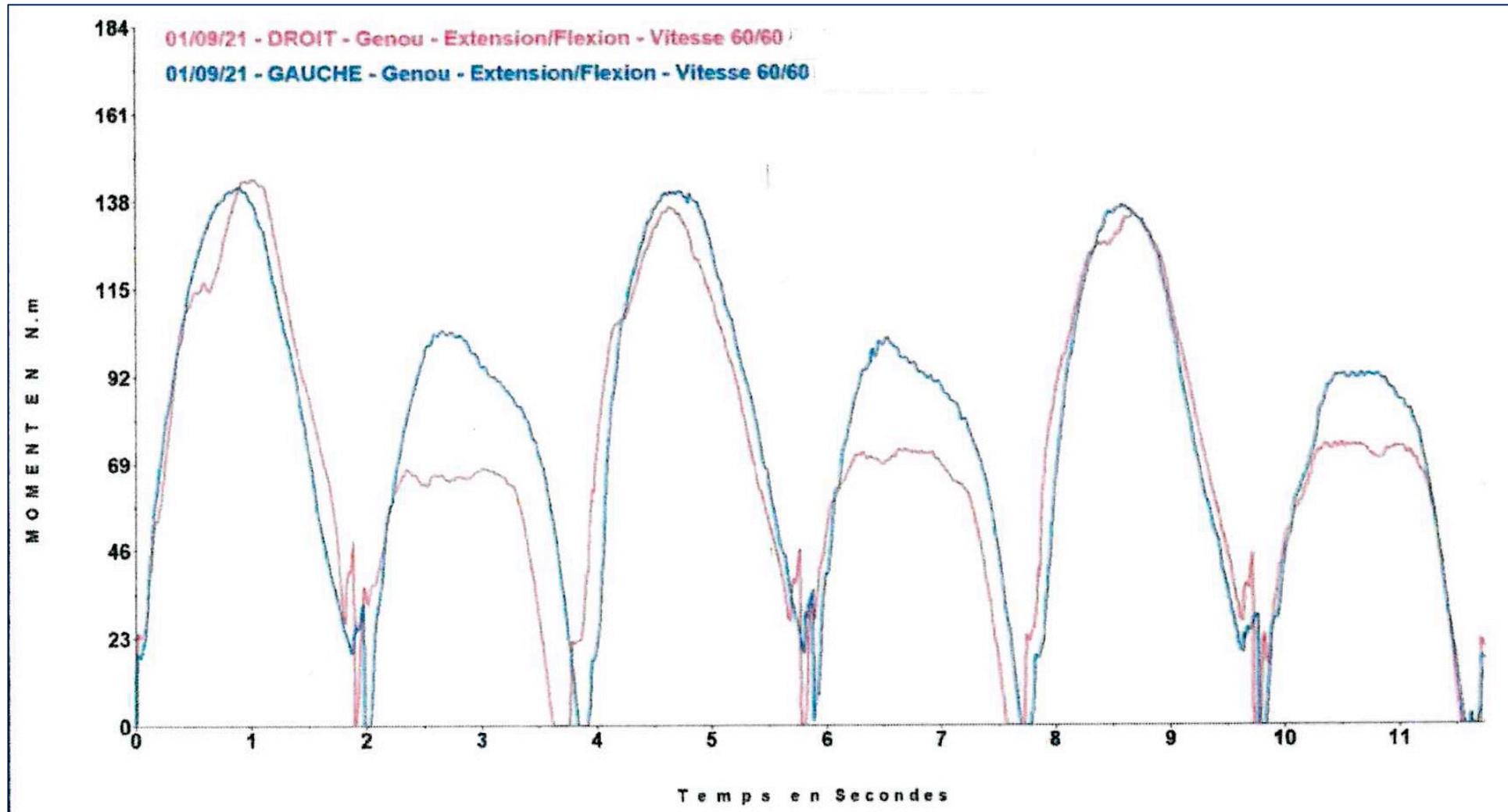


3 - LES TESTS

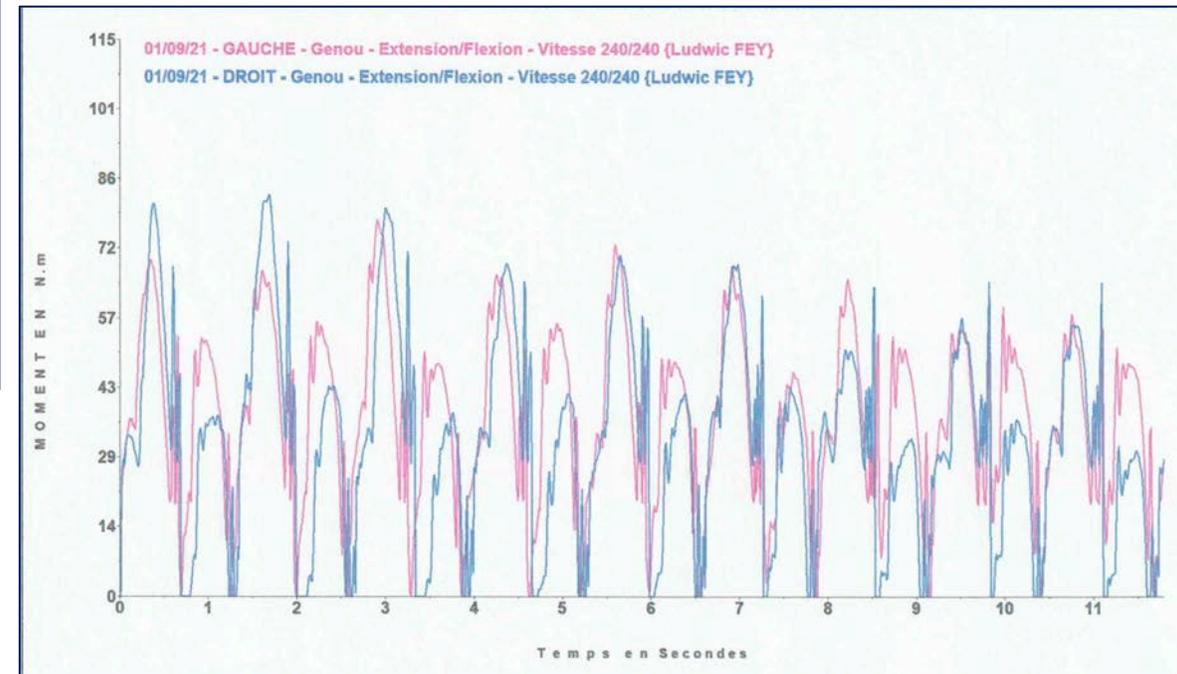
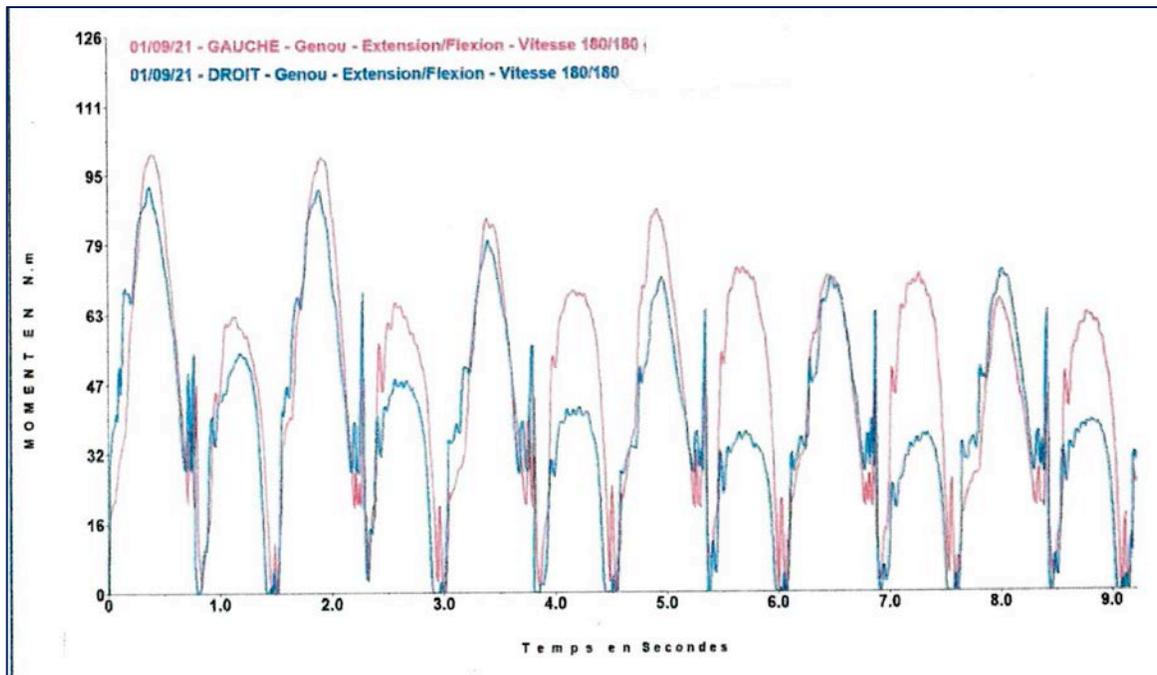
Evaluation de la force et de l'endurance Isocinétisme



3 - LES TESTS

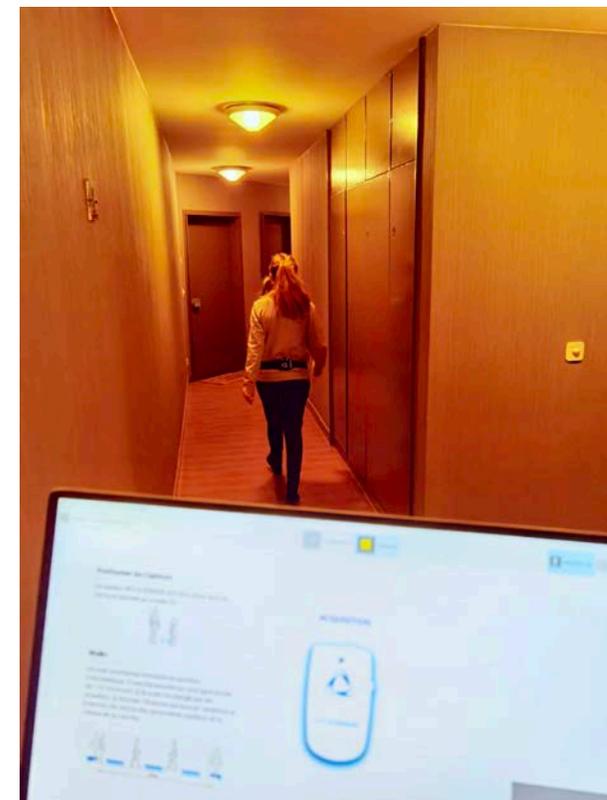
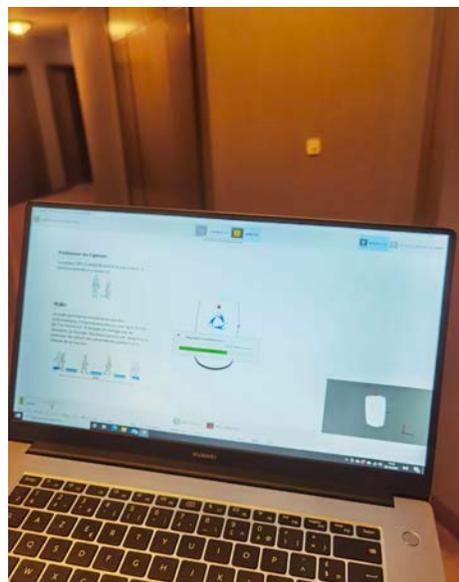


3 - LES TESTS

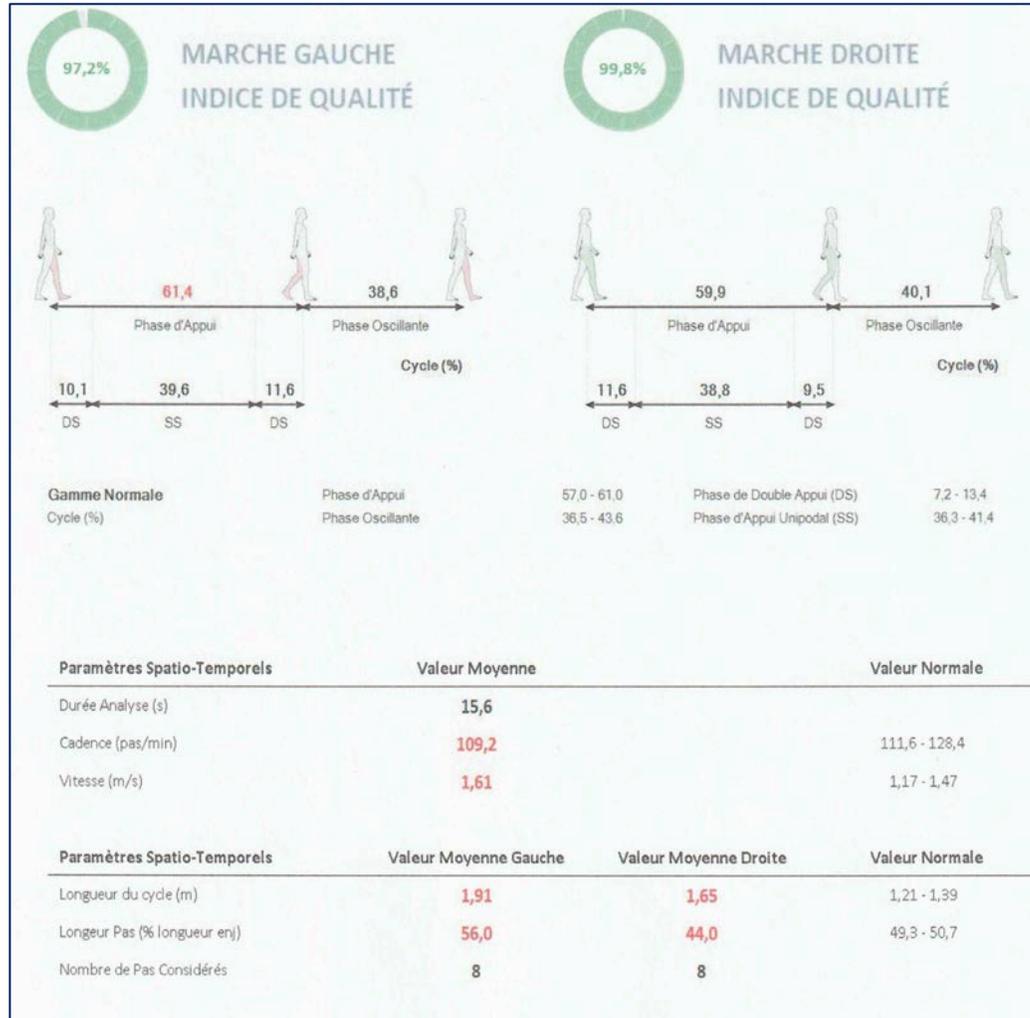


3 - LES TESTS

Analyse de marche Système G-Walk



3 - LES TESTS



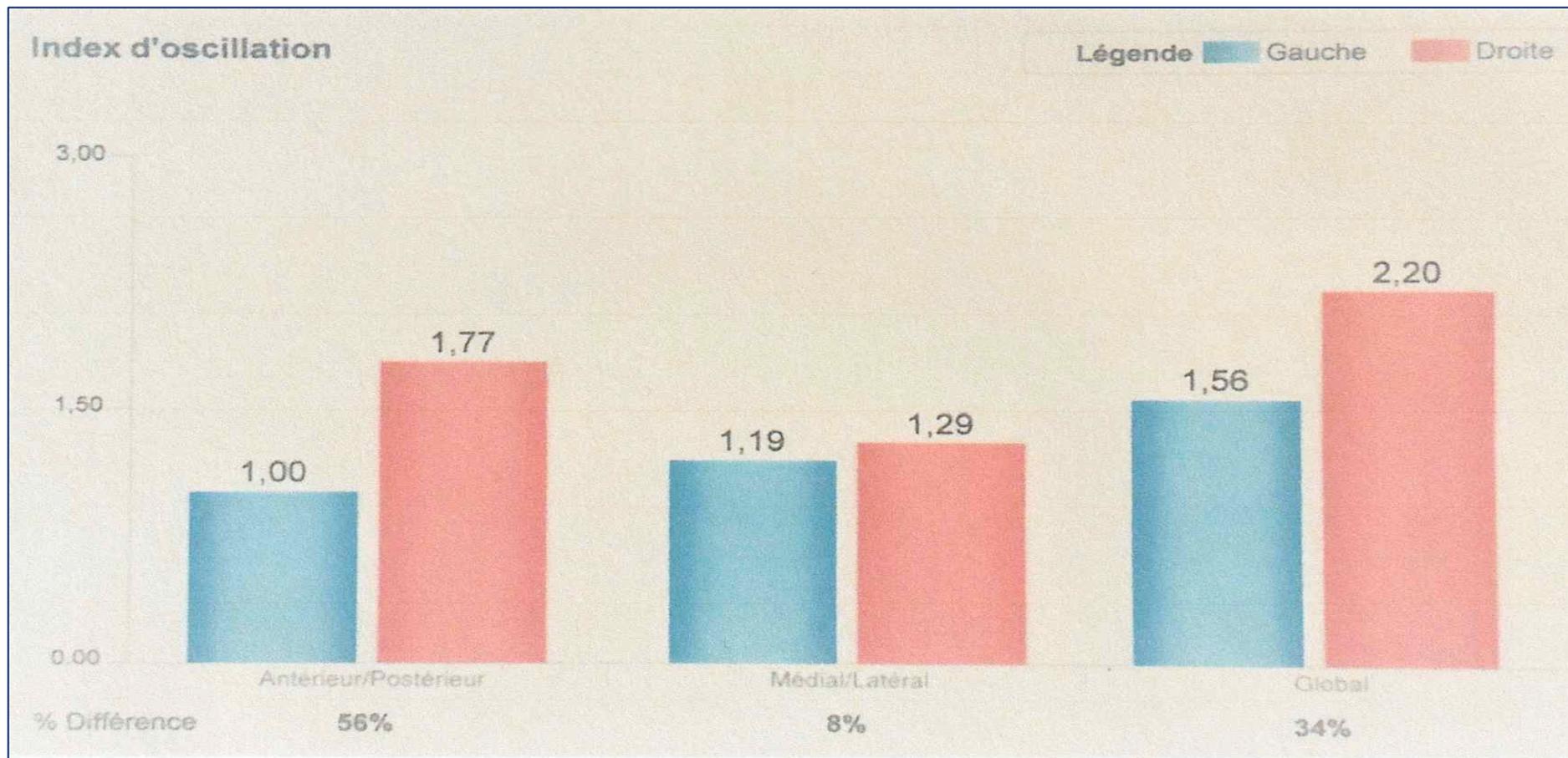
3 - LES TESTS

Analyse de l'équilibre et de la proprioception sur plateforme dynamique



3 - LES TESTS

Analyse de l'équilibre et de la proprioception sur plateforme dynamique



4 - LES RESULTATS

EXIGENCES PROFESSIONNELLES	RESULTATS DES TESTS	INCIDENCES PROFESSIONNELLES
<p>- MOBILITE →Rachis : mvts en flexion, inclinaison et rotations →MS : manutentions nombreuses, travail en hauteur (taille de haies, élagage), sème, plante... →MI : marche beaucoup, accroupissements, tenue de positions inconfortables</p> <p>- FORCE (ports de charges nombreux, et utilisation d'engins à moteur thermique lourds)</p> <p>- ENDURANCE importante (gestes répétés, efforts soutenus, positions statiques maintenues sur escabeaux, échelles...)</p> <p>- EQUILIBRE ET STABILITE (déplacements sur terrains variés et irréguliers)</p>	<p>RACHIS : Limitations De la mobilité en F et Inclinaison G => compensations et tensions musculaires</p> <p>MEMBRES INFERIEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit de la flexion dorsale de la cheville droite - Déficients de force musculaire <ul style="list-style-type: none"> • Extenseurs du genou D • Fléchisseurs du genou D : - 17.5 % (en force, en puissance et en explosivité) • Flexion dorsale de cheville (-17.5%) • Flexion plantaire de la cheville (-29%) => diminution de la force de propulsion - Douleurs permanentes importantes (7 à 8/10) - Déficit de stabilité de la cheville <p>MEMBRES SUPERIEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit articulaire poignet G en F/E et de l'écartement du pouce droit - Perte de F du bras, de l'avant-bras, du poignet en extension (-26%), de la F globale de la main (-13%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Répercussions sur la statique et la posture - Douleurs rachidiennes (qui impactent déjà son activité prof pour 75%) - Perturbation de la marche et de l'amorti (boiterie) - Accroupissements impossibles - Perte d'endurance et fatigabilité accrue - Diminution de la stabilité du genou et de son endurance - Augmentation de sa fatigabilité => Difficultés pour tenir une position statique prolongée sur échelle ou échafaudage - Perturbe la marche (plus lente) et rend difficile la tenue de positions sur des échelles ou des escabeaux - Rend difficile les sauts, la marche rapide, et la course - Diminuent la vitesse et la fréquence du pas, provoquent une esquive d'appui et entraîne une boiterie source d'une grande fatigabilité - Augmente les risques de blessures sur terrains irréguliers - Limite la prise d'objets volumineux - Limite le port de charges lourdes

5 - INCIDENCE PROFESSIONNELLE

Fatigabilité et pénibilité accrue de son activité professionnelle qui impacte sa santé



- **Diminution et adaptation de son temps de travail => perte de revenus**
- **OU emploi d'un salarié**
- **OU reclassement professionnel MAIS**
 - Formation professionnelle nécessaire
 - Dévalorisation sur le marché du travail en raison de ses limitations fonctionnelles

CONCLUSIONS

La plus-value du bilan kinésithérapique dans l'expertise

Relève de :

- Notre compétence à établir des **bilans précis** qui s'appuient :
 - sur des mesures chiffrées, objectives et reproductibles, grâce à des outils d'analyse fiables et validés scientifiquement
 - sur des tests et des questionnaires normalisés, référencés et validés
- Notre compétence à établir des **bilans fonctionnels** (l'aspect fonctionnel primant sur l'aspect lésionnel)
- Notre compétence à considérer la victime dans son **environnement social et professionnel**

Parce que la fonction et le mouvement sont notre cœur de métier, nous sommes des acteurs incontournables dans l'évaluation d'un préjudice corporel.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



www.kinelegis.com
president.cnke@kinelegis.com





L'EXPERTISE DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELS



Question ?
Réponse, réponse, réponse

L'expertise de santé
ne serait donc plus
l'apanage exclusif
du médecin ?

Avec qui un
médecin pourrait il
donc bien collaborer
pour rédiger un
rapport d'expertise ?

Tel Monsieur Jourdain, je m'aperçois qu'il y a longtemps que je pratique l'expertise de santé pluri professionnels, sans m'en être aperçu ...

1

L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN DROIT COMMUN

Le code de déontologie de l'expert de justice :

- l'expert doit remplir sa mission avec **impartialité**,
- il doit procéder avec **dignité et correction** en faisant abstraction de toute opinion subjective, de ses goûts ou de ses relations avec des tiers.
- il doit conserver une **indépendance absolue**, ne cédant à aucune pression ou influence, de quelque nature qu'elle soit

Article 232 du CPC

Le juge peut commettre toute personne de son choix pour l'éclairer par des constatations, par une consultation ou par une expertise sur une question de fait qui requiert les lumières d'un technicien.

Le juge désigne l'expert qu'il estime compétent dans le domaine considéré, parmi la liste des experts agréés par les Cours d'Appel.

INDEPENDANCE

IMPARTIALITE

NEUTRALITE





LE SAPITEUR

L'expert judiciaire doit remplir personnellement
la mission qui lui est confiée
(article 233 du Code de procédure civile),

Il peut recueillir l'avis d'un autre technicien
à condition que celui-ci soit d'une spécialité
étrangère à la sienne (article 278 du même code).

Ce technicien est dénommé **sapiteur**

L'expert n'a pas à saisir le juge d'une demande de désignation

Le sapiteur n'est pas expert et son intervention n'a pas valeur d'expertise.

Son avis est communiqué par l'expert aux parties pour qu'elles puissent en discuter



Le sapiteur est souvent un médecin spécialisé



Il n'est pas nécessairement médecin



Il peut appartenir à une profession médicale,
paramédicale ou étrangère à la santé

2

L'EXPERTISE EN RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Les CCI missionnent généralement un collège d'experts comprenant :

- Un médecin spécialiste en évaluation du dommage corporel
- Un médecin dans la spécialité concernée par le litige

Ces experts peuvent réclamer un avis spécialisé dans toutes les disciplines :

- ex : biomatériaux en cas de défectuosité d'un matériel prothétique

3

LE MEDECIN CONSEIL DE VICTIMES

Il peut réclamer un avis technique à un confrère dans une spécialité différente de la sienne

Il fait appel également :

- à des neuropsychologues
- à des ergothérapeutes
- à des kinésithérapeutes
- etc...

L'avocat qui accompagne la victime peut aussi,
en amont de la saisine du médecin conseil
de victimes, organiser une prise en charge
pluridisciplinaire avec ergo, neuropsychologue,
etc...

4

MEDECIN CONSEIL DE COMPAGNIE D'ASSURANCE

Le médecin de compagnie
d'assurance fait appel de manière
quasi exclusive aux seules
compétences d'un médecin
spécialisé :

Neurologue

Psychiatre

Orthopédiste

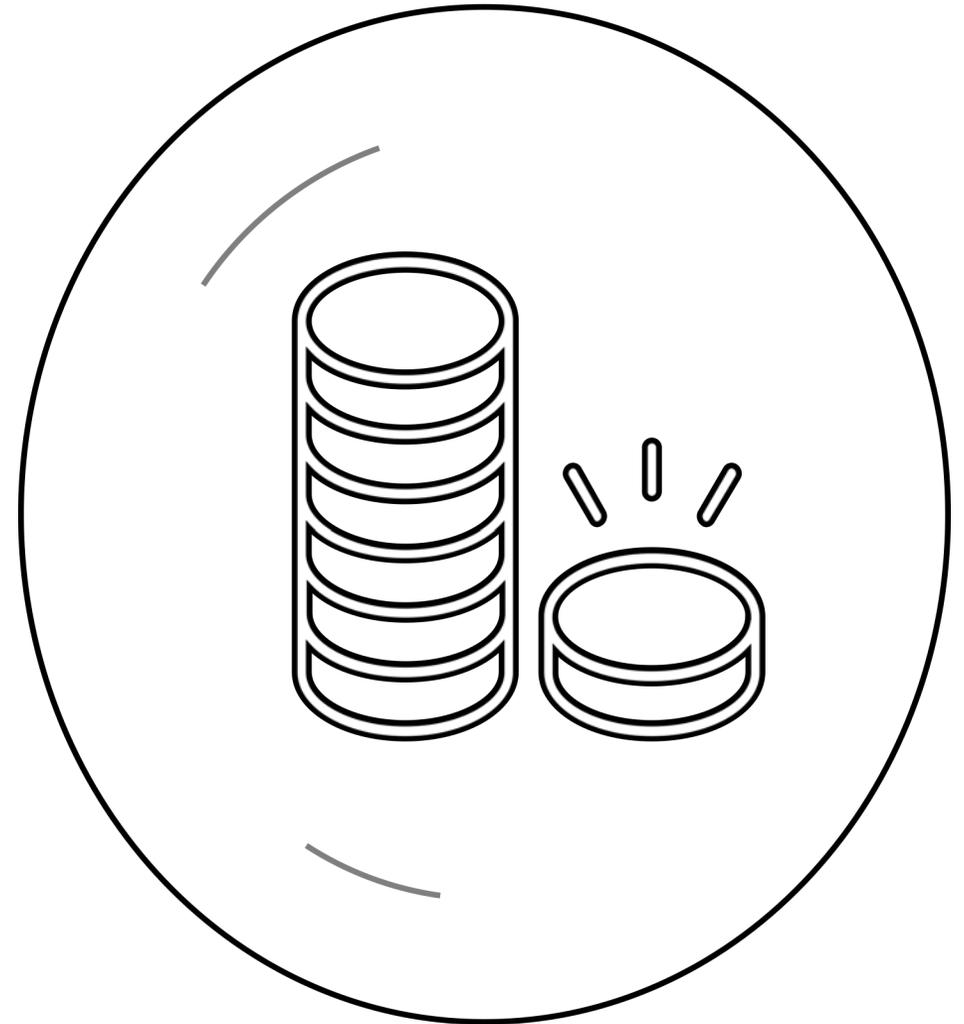
Les compagnies d'assurance font appel à des architectes ou des ergothérapeutes, d'emblée ou pour les assister lors des expertises amiables et contradictoires ou judiciaires

5

QUELS SONT LES FREINS POUR UNE EXPERTISE PLURI PROFESSIONNELS ?

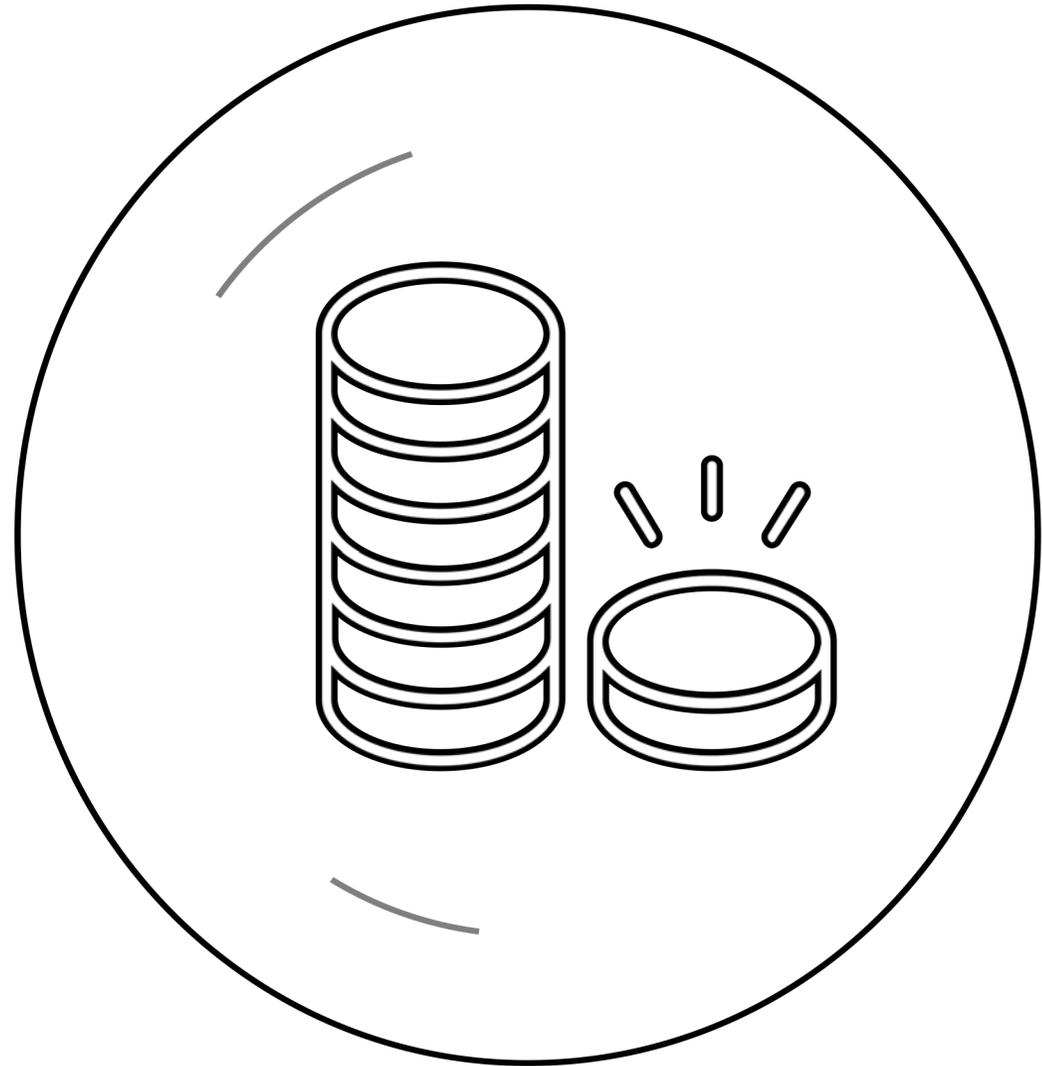
Son coût :

- Majoration de la charge de travail administratif pour l'expert judiciaire
- Consignation complémentaire pour la victime en judiciaire.



Son coût :

- Avance de fonds pour la victime qui se fait assister
- Frais pour l'assureur en Badinter ou assurance de personnes



Le retard

...

Délais de justice
contraints

Différé
d'indemnisation

6

QUELLE PLUS VALUE
LORS D'UNE EXPERTISE
PLURI PROFESSIONNELLE ?

Conforter son
appréciation
ou éviter une
erreur : lever
un doute

Elargir le
champ de
compétence
sur un point
litigieux

Eclairer une
antériorité,
par ex en
psychiatrie

Objectiver un
élément séquellaire :
bilan kiné ou
neuropsychologique

Justifier des soins
déjà réalisés
(ex : rééducation)

Optimiser
l'évaluation par
une démarche
transversale
(ex: ergo + archi
+ médecin)

Comment optimiser cette démarche pluriprofessionnelle ?

- En identifiant celui qui coordonne les différents intervenants
- En précisant clairement la mission de chacun
- En veillant à ce que la démarche diagnostique reste au centre de l'expertise pour vérifier l'adéquation entre dommage et séquelles

7

POUR CONCLURE

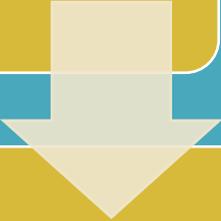
L'expertise de santé pluri professionnels est souhaitable pour :

- clarifier une question d'imputabilité (avis médical)

L'expertise de santé pluri professionnels est souhaitable pour :

- un éclairage le plus complet possible des différents postes de préjudices (autres professionnels de santé)

L'expertise de santé pluri professionnels est souhaitable pour :



- Une juste appréciation du préjudice en favorisant les regards croisés (ex : archi)

Pour une expertise pluri professionnels efficiente,
il est indispensable que soit parfaitement identifié
celui qui est titulaire de la mission et coordonne les
opérations d'expertise



**MERCI
DE VOTRE
ATTENTION**



L'EXPERTISE DANS TOUS SES ETATS

